

Fiche explicative de la mesure

0110_12 - Révision des permis d'environnement en fonction des objectifs environnementaux assignés aux masses d'eau

Objet	<p>Révision et mise en œuvre des conditions des permis d'environnement dans les masses d'eau où la pression industrielle est forte.</p> <p>Pour exercer ses activités, toute entreprise est soumise à une série de contraintes environnementales et de conditions qu'elle doit respecter. Celles-ci sont fixées dans un permis d'environnement et concernent, notamment, les rejets d'eaux usées. Les conditions de rejets visent tant les quantités de polluants (exprimées en concentration ou charge) que les dispositifs de contrôle associés. Les conditions sont appliquées au travers de conditions sectorielles ou de conditions particulières pour tenir compte du milieu récepteur.</p> <p>Un permis est revu dans les circonstances suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> - la durée de validité est expirée ; - des mesures de protection des eaux s'avèrent insuffisantes ou inadaptées suite à un contrôle d'enquête, à une déviation significative des résultats des analyses de la qualité des eaux au droit du site, ou suite à une pollution; - lorsqu'une nouvelle législation rend le permis actuel obsolète. <p>Lorsqu'un permis est modifié, il est tenu compte des meilleures techniques disponibles (MTD) permettant d'atteindre des niveaux de rejets polluants environnementalement et économiquement acceptables.</p>	
Motivation	<p>Il s'agit d'une mesure préventive ou corrective en fonction des éléments déclencheurs de la révision du permis qui permet de limiter l'impact des activités industrielles sur les masses d'eau et concourir ainsi à l'atteinte du bon état.</p>	
Mise en œuvre	<p>Sur base du décompte des masses d'eau identifiées comme présentant un risque, présumé d'origine industrielle, on évalue à 180 le nombre de permis d'environnement à réexaminer.</p> <p>La totalité des permis concernés pourrait être revue avec 1/2 ETP sur la période 2015 - 2021.</p>	
Etapas	Calendrier prévisionnel	
1	Recrutement d'un agent de niveau A (1/2 ETP)	2016
2	Révision de permis d'environnement à raison de 30 permis par an.	2016 et suivantes
Opérateur	<p>SPW - DGO3 - DEE - Direction des Eaux de Surface - Cellule permis SPW - DGO3 - Direction des Eaux souterraines</p>	
Partenaires associés	<p>SPW - DGO3 - Département des Permis et Autorisations et Département de la Police et des Contrôles Communes (autorité compétente en 1^{ère} instance) - Ministre (autorité compétente sur recours) - UWE, groupements industriels</p>	
Impact attendu	<p>Réduction des polluants d'origine industrielle en vue d'atteindre le bon état des masses d'eau : macropolluants (azote, phosphore, matières oxydables, chlorures et sulfates, micropolluants)</p>	



Deuxièmes Plans de gestion

Programme de mesures



Zone(s) concernée(s)	76 masses d'eau sur l'ensemble de la Wallonie (38 pour le district Escaut, 36 pour le district Meuse et 2 pour le district Rhin)
Coût global	150.000 € (25.000 €/an pour 1/2 ETP niveau A) Pour les entreprises : 24.733.500 € (10.202.672 € pour l'Escaut et 14.531.765 € pour la Meuse). Ce coût représente la mise en place de nouvelles technologies, les travaux de génie civil, la mise à disposition de personnel (préposé à la surveillance, ...), le coût des analyses... Les frais de fonctionnement sont estimés à 281.000 € annuels.
Source du financement	Révision des permis : budget général des dépenses de la RW. Mise en œuvre des permis : les entreprises concernées.

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure	0110_12	Complémentaire	Détaillable	Echelle d'application	Masse d'eau
District	ESCAUT	<i>* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles</i>			
Sous-bassin	Dendre	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0110 12
	DE03R				
	DE05R				
	DE09R				
Sous-bassin	Dyle-Gette	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0110 12
	DG01R				
	DG02R				
Sous-bassin	Escaut-Lys	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0110 12
	EL01R				
	EL04R				
	EL06R				
	EL09R				
	EL10R				
	EL14R				
	EL15R				
	EL17R				
	EL18R				
	EL19R				
Sous-bassin	Haine	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0110 12
	HN01R				
	HN02R				
	HN13R				
	HN16R				
Sous-bassin	Senne	Masses d'eau de surface concernées par la mesure			0110 12
	SN01R				
	SN06R				
	SN08R				
	SN11R				
	SN12R				

**Masses d'eau* dans lesquelles est (sera) préconisé d'appliquer la mesure spécifiquement
(échelle d'application "masse d'eau")**

Mesure	0110_12	Complémentaire	Détaillable	Echelle d'application	Masse d'eau
District	MEUSE	<i>* sur base des connaissances/informations actuellement disponibles</i>			
Sous-bassin	Lesse			Masses d'eau de surface concernées par la mesure	0110 12
	LE31R				
Sous-bassin	Meuse aval			Masses d'eau de surface concernées par la mesure	0110 12
	MV15R				
	MV16R				
	MV18R				
	MV19R				
	MV23R				
	MV25R				
	MV31R				
	MV35R				
Sous-bassin	Ourthe			Masses d'eau de surface concernées par la mesure	0110 12
	OU16R				
Sous-bassin	Sambre			Masses d'eau de surface concernées par la mesure	0110 12
	SA13R				
	SA27R				
Sous-bassin	Vesdre			Masses d'eau de surface concernées par la mesure	0110 12
	VE10R				
	VE20R				